

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 155/2022 SÉANCE N° 10 DU 19 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT – PARTICIPATION DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION À L'ACADÉMIE D'ORCHESTRE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL) – SAISON MUSICALE 2022/2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 51), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 15), Bruno Bertier (jusqu'à 19 h 43), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 53), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Fléchard, Marcel Blanchet (jusqu'à 19 h 45), Patrice Morin (jusqu'à 19 h 49), Antoine Caplan (à partir de 17 h 10 et jusqu'à 19 h 45), membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Patrice Morin, Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 18 h 30), Julien Brocail a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée le : 23 septembre 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT – PARTICIPATION DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION À L'ACADÉMIE D'ORCHESTRE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL) – SAISON MUSICALE 2022/2023

Rapporteur : Bruno Fléchard

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Bureau communautaire.

Considérant que l'Académie d'Orchestre de l'Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL) a pour objectif d'accueillir des élèves du Conservatoire de Laval Agglomération en les plaçant aux côtés des musiciens de l'ONPL le temps d'une série de concerts de saison,

Que l'objectif est d'accompagner pédagogiquement et artistiquement les élèves du Conservatoire de Laval Agglomération afin de leur donner une expérience concrète des réalités du métier de musicien dans un orchestre national.

Qu'il convient de mettre en place une convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'ONPL,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'ONPL est approuvée.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-155-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22

Florian Bercault